



AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE

L'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) prévoit que « *lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

OBJET DE L'AVIS DE PUBLICITE :

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un professionnel pour la mise en place d'un data center nouvelle génération, répondant aux enjeux de souveraineté numérique, d'efficacité énergétique et de résilience environnementale et permettant aux collectivités territoriales et aux entreprises locales de bénéficier d'une puissance de calcul IA haute performance et d'une solution cloud flexible et sécurisée.

La manifestation d'intérêt spontanée, adressée à la Communauté d'agglomération le 16 avril 2025 et réceptionnée par ses services le 25 avril 2025, tend donc à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public communautaire, moyennant une redevance d'occupation du domaine public annuelle.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

DESIGNATION DES LIEUX :

La C.A.C.P.L. a été sollicitée pour l'installation et l'exploitation d'un data center sur une fraction de parcelles de terrain qui est actuellement mise à disposition par la Ville de Cannes à la Communauté d'agglomération, dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Développement économique ».

Ladite fraction de parcelles de terrain est située 230 avenue Francis TONNER à Cannes-La Bocca, sur le site du Campus Universitaire et à côté de la Cité des Entreprises CréACannes Lérins. Le projet couvrira une superficie de 54 m² environ sur cette emprise parcellaire occupée, à ce jour, par la C.A.C.P.L..

Les plans de localisation des parcelles et de l'emprise concernée sont disponibles sur demande auprès de la C.A.C.P.L., à l'adresse de contact (RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES) indiquée ci-après.

CONDITIONS JURIDIQUES DE LA DEMANDE D'OCCUPATION :

Activité : située sur le domaine public communautaire, cette emprise, est vouée à accueillir un data center nouvelle génération, répondant aux enjeux de souveraineté numérique, d'efficacité énergétique et de résilience environnementale et permettant aux collectivités territoriales et aux entreprises locales de bénéficier d'une puissance de calcul IA haute performance et d'une solution cloud flexible et sécurisée.

Nature de l'autorisation d'occupation temporaire :

En application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'autorisation délivrée prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public, temporaire, précaire et révocable. Elle n'est pas constitutive de droits réels.

La convention d'occupation sera établie pour une durée qui sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi (article L. 2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

Durée : 5 ans renouvelés une fois dans la limite de 10 ans

Redevance d'occupation du domaine public :

Conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette occupation donnera lieu au versement d'une redevance annuelle.

PROCEDURE POUR MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT :

Tout porteur de projet concurrent peut manifester son intérêt par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'adresse suivante :

**Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Direction de la Commande publique
277 Avenue Francis TONNER
HANGAR 16 B
06156 CANNES LA BOCCA**

Les éventuelles manifestations d'intérêt concurrentes devront impérativement comprendre les éléments suivants :

- une présentation de l'opérateur intéressé et ses coordonnées (adresse postale, courrier électronique, etc.) ;
- une présentation détaillée du projet sur la surface concernée dans le respect des conditions exposées dans le présent avis de publicité (nature, des activités, etc.) ;
- un extrait K-Bis de l'opérateur intéressé si ce document est disponible eu égard au statut du candidat ;
- tout élément complémentaire que l'opérateur intéressé juge pertinent pour éclairer et compléter sa manifestation d'intérêt.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES REPONSES :

Les manifestations d'intérêt concurrent devront être adressées au plus tard le 04 juillet 2025.

En cas de remise des plis contre récépissé, il est rappelé que les jours et heures d'ouverture sont les suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Aucun envoi n'est autorisé par voie électronique ou par télécopie.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la C.A.C.P.L. pourra délivrer à la société ayant manifesté son intérêt spontanément, le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Dans l'hypothèse où d'autres porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le cas échéant, le candidat sera invité à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le règlement de sélection de la procédure de sélection préalable. Ce règlement de sélection sera transmis aux candidats qui se seront manifestés. Le cas échéant, le dossier de candidature devra être envoyé dans les délais et à l'adresse indiquée par le règlement de sélection.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour toute demande d'information complémentaire, les opérateurs intéressés doivent formaliser leur demande par écrit et l'adresser aux coordonnées ci-dessous :

Monsieur Franck BAILLY

Tél : 04.89.82.27.29.

Courriel : franck.bailly@cannespaydselerins.fr

Toute demande orale (téléphonique) devra ensuite être formalisée par mail par le demandeur.